

**ENTRE :**

Le Client, ci-après dénommé le « **Client** »

**ET**

**LPCconnect** SASU au capital de 20 euros, dont le siège social situé au 270 rue du Bois Campeche 97180 Ste-Anne, immatriculée au Registre du Commerce de Pointe-à-Pitre sous le numéro **953637972**, enregistrée auprès de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes sous la référence opérateur **LPCO**, joignable sur son site internet <http://www.lpcconnect.fr> et par téléphone au 0806 079 971 (appel facturé au tarif local), ci-après dénommée «**LPCconnect**».

**ARTICLE 1 Définitions :**

**Client** : désigne la personne physique majeure, disposant de sa pleine capacité, ou morale qui s'inscrit au Service dont, par son inscription, elle accepte les conditions.

**Contrat** : désigne les présentes Conditions Générales, ainsi que des documents complémentaires éventuels tels que le Bulletin d'adhésion, le Formulaire de Prélèvement, les annexes, à l'exclusion de documents ou de messages de nature commerciale ou publicitaire.

**Bulletin d'adhésion** : désigne le formulaire, daté et signé, retourné à **LPCconnect** pour procéder à l'abonnement au Service.

**Formulaire de Prélèvement** : désigne le formulaire accessible en ligne via l'espace client, rubrique « Paiements » autorisant **LPCconnect** à prélever les sommes dues sur le compte bancaire ou postal du Client.

**Documentation Commerciale** : désigne le document présentant le Service remis au Client et disponible sur le site internet de **LPCconnect**.

**Équipement TiBox** : désigne l'ensemble du matériel fourni par **LPCconnect** au client (loué) permettant la connexion de l'Équipement du Client aux Services, et incluant entre autres les câbles, **ONT** (pour « Optical Network Termination » ou « Termination de réseau optique »), **Box TV**.

**Équipement Client** : désigne l'équipement informatique du Client doté d'un système d'exploitation et des connectiques permettant l'interconnexion avec l'**Équipement TiBox** via les protocoles d'échanges TCP/IP.

**Identifiant** : désigne de manière générale tout code confidentiel ou mot de passe permettant au Client de se connecter au Service.

**Services** : désigne l'ensemble des Services de télécommunications proposés par **LPCconnect** via l'**Équipement TiBox**.

**ARTICLE 2 Objet :**

**LPCconnect** est un opérateur de réseau et de services de communications électroniques autorisé en application de l'article L33-1 du Code des Postes et de communications électroniques à déployer un réseau et à fournir des services de communications électroniques.

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les modalités de fourniture du Service « **TiBox Fibre** » proposé par **LPCconnect** au Client et détaillé dans le Bulletin d'adhésion notamment en termes de débit et d'options.

En remplissant le Bulletin d'Adhésion, le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepter les présentes Conditions Générales.

**ARTICLE 3 Description des Services :**

**3.1 Service TiBox Fibre** : Le Service Internet consiste en un accès au réseau Internet via la technologie de réseau de communication fibre optique PON comprenant :

- un débit crête souscrit indiqué dans le Bulletin d'Adhésion. Ce débit théorique ne peut être garanti et correspond à un débit maximum atteignable dans des conditions optimales (qualité de la ligne), matériel compatible opérateur (tel que modem), équipement compatible client (tel qu'ordinateur disposant d'un port Ethernet ou d'une version récente du Wifi permettant de profiter des débits souscrits) et selon l'état de saturation du réseau.

L'accès au Service de **LPCconnect** est, sous réserve de l'acceptation et du respect des présentes Conditions Générales, disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 sauf en cas de force majeure ou d'un événement hors de contrôle de **LPCconnect** et sous réserve des éventuelles pannes et opérations de maintenance liées au bon fonctionnement du Service.

Sauf dérogation figurant dans les FIS, sont exclus les accès partagés sauf à des fins domestiques et personnelles et uniquement depuis son domicile.

En cas d'utilisation interdite du Service Internet, la Société se réserve le droit de suspendre et/ou résilier le Contrat au tort du Client conformément aux conditions prévues aux présentes.

En outre, pour préserver la sécurité et l'intégrité de son réseau, la Société pourra mettre en œuvre, dans le cadre de la gestion préventive et/ou curative d'incidents, des mesures techniques temporaires de réduction des débits.

**3.2 Service TV LPCconnect** : La souscription au Service TV est subordonnée à la souscription au Service Internet **TiBox Fibre**. Il permet l'accès aux chaînes de

télévision proposées par **LPCconnect** par le biais de la **Box TV** mise à la disposition du Client

La Société n'étant pas éditeur des offres de télévision qu'elle propose, le Client est informé que la sélection des programmes ainsi que leur positionnement et leur numérotation, sont susceptibles d'évoluer, ce que le Client reconnaît et accepte.

L'ensemble des chaînes dont bénéficie le Client en souscrivant au **TV LPCconnect** est décrit dans les Fiches d'information Standardisée disponibles sur <http://abo.lpcconnect.fr>. Toute utilisation du Service TV est subordonnée au respect par le Client des présentes Conditions.

Le Client peut souscrire au service **TV LPCconnect** simultanément à la souscription au service **TiBox Fibre** ou à tout moment pendant en contactant le Service Client de **LPCconnect**. Les tarifs applicables au service **TV LPCconnect** sont ceux définis dans les Conditions Tarifaires en vigueur au jour de la souscription du service **TV LPCconnect**.

Toute utilisation du service **TV LPCconnect** devra être effectuée à partir de la Ligne associée au service **TiBox Fibre** désignée par le Client lors de sa souscription et après connexion de la **Box TV** sur la **TiBox** maintenus constamment sous tension.

**LPCconnect** informe le Client que l'utilisation du service **TV LPCconnect** simultanément à celle du service **TiBox Fibre** peut entraîner une diminution de débit.

Le Client s'engage à utiliser le service **TV LPCconnect** de manière raisonnable, à en faire un usage personnel et à respecter les droits de propriété intellectuelle des œuvres diffusées dans le cadre du service **TV LPCconnect** et notamment :

- À visionner, enregistrer et visionner les enregistrements effectués des œuvres diffusées dans un cercle strictement privé tel qu'entendu par l'article L. 122-5 2° du Code de la propriété intellectuelle. Tout acte de reproduction, représentation, diffusion ou utilisation quelconque des services de la Société, sous quelque forme et en quelque lieu que ce soit (restaurant, café, hôtel, magasin, salle d'attente...).

**ARTICLE 4 Conditions préalables à la fourniture du service :**

Préalablement à l'inscription au Service, le Client devra s'assurer qu'il dispose des prérequis nécessaires à la connexion de son Equipement Client.

De par la nature du réseau de **LPCconnect**, l'accès au réseau ainsi qu'au Service implique que le local du Client à raccorder soit sur la zone géographique de couverture du réseau **LPCconnect** et dispose d'une prise électrique à proximité de l'**Équipement TiBox**.

**ARTICLE 5 Équipements :**

Afin d'accéder au Service, le Client doit connecter l'Équipement Client à l'Équipement **TiBox** mis à disposition par **LPCconnect** durant la durée du contrat. L'Équipement **TiBox** reste la propriété exclusive de **LPCconnect**. Pour des raisons de maintenance l'Équipement **TiBox** doit être en permanence alimenté électriquement sauf en cas de perturbations météorologiques pouvant entraîner la détérioration de l'Équipement **TiBox**.

**5.1 Description** : Les éléments constituant l'Équipement **TiBox** ne peuvent donc être cédés, sous loués, démontés, transformés et toute étiquette collée sur l'Équipement doit être conservée intacte. A compter de l'entrée en possession de l'Équipement **TiBox** par le Client et pendant la durée du Contrat, le Client est le gardien de tous les éléments constituant l'Équipement **TiBox**, à charge pour lui de s'assurer pour les dommages qui leur seraient causés ou de vérifier que ses assurances couvrent bien ce type de sinistre. En cette qualité de gardien, il est et demeure responsable de tout dommage causés par et à l'Équipement **TiBox**. Le Client répond de la détérioration, de la perte ou du vol de l'Équipement **TiBox**.

Ainsi, le Client devra payer à **LPCconnect** les sommes détaillées et disponibles à tout moment sur le site de **LPCconnect** ou sur simple demande en cas de détérioration, de la perte ou du vol.

**5.2 Réparation** : En cas de dysfonctionnement de l'Équipement **TiBox** fourni par **LPCconnect** dans le cadre du Service, **LPCconnect** assurera l'échange standard de l'Équipement **TiBox**, sous réserve que le Client contacte l'assistance technique par téléphone et sous réserve que le Client ne soit pas à l'origine du dysfonctionnement. Il est impératif que l'ensemble de l'Équipement **TiBox** soit mise à disposition de **LPCconnect** et son technicien. Lorsque le mauvais fonctionnement est établi, **LPCconnect** se réserve le choix des pièces à modifier ou à changer, des réparations à effectuer, ainsi que les moyens en main d'œuvre nécessaires à la réparation.

La réparation des dommages causés par les surtensions et la foudre, ainsi que les réparations des dommages causés par un usage anormal, par une réparation non autorisée effectuée par le Client, par des détériorations accidentelles ou dans tout cas de force majeure n'est pas pris en charge par **LPCconnect**. Il est donc recommandé au Client d'utiliser un parafoudre pour le branchement de l'Équipement **TiBox**. Dans l'hypothèse où le Client est responsable des dommages causés à l'Équipement **TiBox**, **LPCconnect** facturera au Client le

montant des réparations dans la limite d'un montant fixe et forfaitaire tel que défini sur le site de **LPCconnect**.

**5.3 Restitution :** En cas de résiliation de tout ou partie des présentes pour quelque cause que ce soit par l'une ou l'autre des parties, le Client s'engage à prendre rendez-vous avec un technicien du service client pour retirer l'Équipement **TiBox** et s'assurer de son bon état.

En cas de non-restitution de tout ou partie de l'Équipement **TiBox**, à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la résiliation pour quelque cause que ce soit par l'une ou l'autre des parties, et après l'envoi d'une mise en demeure, restée sans effet pendant un délai de sept (7) jours à compter de sa présentation, **LPCconnect** facturera au Client le remplacement à neuf de l'Équipement **TiBox** non restitué au tarif tel que défini sur le site de **LPCconnect**. En cas de restitution en mauvais état de fonctionnement de l'Équipement **TiBox**, **LPCconnect** facturera au Client le montant des réparations dans la limite d'un montant fixe et forfaitaire tel que défini sur le site de **LPCconnect**. En cas de restitution partielle de l'Équipement **TiBox**, **LPCconnect** facturera au Client le montant du remplacement à neuf des éléments de l'Équipement **TiBox** non restitués au tarif tel que défini sur le site de **LPCconnect**.

Le Client autorise **LPCconnect** à utiliser ses coordonnées bancaires transmises, afin de recouvrer les sommes dues pour les cas énumérés ci-dessus.

Aucun matériel ne doit être envoyé par voie postale à **LPCconnect**.

### **ARTICLE 6 Installation et Mise en Service :**

L'installation de l'Équipement **TiBox** est effectuée par **LPCconnect** dans les quinze (15) jours suivant la réception du Bulletin d'adhésion par **LPCconnect**.

#### **6.1 Raccordement au réseau FTTH si le logement n'est pas déjà raccordé :**

Pour les infrastructures d'accès à Internet en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH), les opérations d'ouverture de Services comprennent :

- le raccordement du Client au réseau FTTH de **LPCconnect** après que cette dernière a effectué une étude technique et que la faisabilité dudit raccordement a été confirmée.
- la pose d'une prise simple, ainsi qu'un câble d'une longueur maximale de cinq (5) mètres à partir du point d'entrée au domicile du Client.
- le branchement et la mise en service des **Équipements TiBox**. Le Client doit disposer d'une alimentation électrique de 220 Volts pour le branchement du (ou des) **Équipements TiBox**. La **LPCconnect** utilisera, si leur qualité le permet et avec l'accord exprès du Client, les branchements déjà existants entre le réseau interne et la prise de desserte du premier Matériel.

**6.2 Raccordement au réseau FTTH si le logement est déjà raccordé :** Pour les infrastructures d'accès à Internet en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH), si le logement bénéficie déjà d'une prise active, le raccordement du logement sera effectué par un technicien dûment mandaté par la **LPCconnect**.

### **ARTICLE 7 Durée :**

Le Contrat est conclu pour une durée initiale de douze (12) mois prenant effet à compter de l'installation de l'Équipement **TiBox** chez le client. En cas d'abonnement en ligne et conformément à l'article L121-20 du Code de la Consommation, le contrat prend effet à l'expiration du délai de sept (7) jours décomptés à partir de l'installation de l'Équipement **TiBox** chez le client.

A l'issue de la durée initiale de douze (12) mois, le Contrat se poursuivra pour une durée indéterminée, et sera résiliable à tout moment :

- par **LPCconnect** : moyennant un préavis d'un (1) mois à compter de la date de 1<sup>ère</sup> présentation d'un courrier postal, courrier électronique ou tout autre moyen,
- par le Client : moyennant un préavis d'un (1) mois à compter de la date de 1<sup>ère</sup> présentation d'un courrier postal, courrier électronique ou tout autre moyen. Un rendez-vous sera alors pris pour retirer l'**Équipements TiBox** et s'assurer de son bon état.

### **ARTICLE 8 Obligations de LPCconnect :**

**LPCconnect** apporte toutes ses compétences techniques pour assurer au mieux les Services. Sous réserve de la preuve d'une faute imputable à **LPCconnect**, aucune garantie ne peut être apportée par **LPCconnect** quant au temps d'accès à Internet, aux délais et à la qualité de la transmission des données circulant au-delà du débit minimum, aux éventuelles restrictions d'accès à des réseaux et des serveurs connectés à Internet notamment en terme d'authentification de certains serveurs, et plus généralement aux contraintes techniques imposées par la technologie utilisée et par l'encombrement du réseau Internet.

**LPCconnect** ne sera pas tenue responsable de toutes relations que le Client pourra nouer, au travers de l'utilisation des Services, avec tous tiers dans le

cadre d'opérations de toute nature et notamment commerciales pour l'acquisition ou la vente de biens ou services.

**LPCconnect** ne sera pas tenue responsable de tout préjudice indirect ou immatériel, subi dans le cadre de l'utilisation des Services, tel que notamment perte de clientèle, perte de chance ou de profit, de chiffre d'affaires et plus généralement toute autre perte ou dommage, quelle qu'en soit la nature, ne pourra donner lieu à aucune compensation, notamment financière de la part de **LPCconnect**.

Le contenu, les tarifs et les caractéristiques du Service pourront être modifiés par **LPCconnect** au cours du Contrat. Le Client sera alors informé par courrier postal, courrier électronique ou tout autre moyen, dans un délai d'un (1) mois préalablement à la mise en œuvre de la modification.

### **ARTICLE 9 Rétablissement des services :**

**LPCconnect** s'engage à rétablir le service interrompu, en cas d'interruption, dans un délai de deux (2) jours ouvrables à compter de la signalisation de l'interruption auprès du Service Client par le Client. Le dépassement du délai de rétablissement de deux (2) jours ouvrables ouvre droit au Client à une indemnité forfaitaire d'un montant égale au prorata de la mensualité due pour le service interrompu entre le délai maximum de rétablissement prévu et la date de rétablissement effectif. Cette indemnité n'est pas due dans les cas où le retard n'est pas imputable à **LPCconnect** en raison de la survenance d'une cause étrangère ou du fait du Client.

### **ARTICLE 10 Suspension – Résiliation :**

**10.1 Suspension à l'initiative de LPCconnect :** **LPCconnect** se réserve le droit de suspendre le Service de plein droit sans préavis ni indemnité, compte tenu de la gravité des faits, en cas de :

- violation grave ou renouvelée par le Client de ses obligations légales ou contractuelles,
- perturbation grave ou répétée du réseau ayant pour cause ou origine l'accès du Client,
- demandes formulées par l'autorité administrative ou judiciaire compétente,
- piratage ou de tentative d'utilisation illicite des informations circulant sur le réseau,
- piratage ou tentative de piratage des équipements du réseau **LPCconnect** nécessaires à la fourniture des Services,
- signalement par d'autres internautes d'agissements de nature à porter préjudice aux tiers ou qui seraient contraires à la loi et aux bonnes mœurs.

**LPCconnect** se réserve le droit de suspendre les Services de plein droit sans indemnité, après mise en demeure adressée par courrier postal, courrier électronique ou tout autre moyen, en cas de :

- mauvaises adresse communiquée par le Client,
- redistribution ou commercialisation des Services à des tiers,
- utilisation massive des Services par de multiples utilisateurs sans l'autorisation préalable de **LPCconnect**.

En cas de non-paiement d'une facture dans un délai de dix (10) jours à compter de la date limite de paiement, **LPCconnect** peut suspendre tout ou partie des Services.

En cas de violations des dispositions contractuelles autres que celles visées précédemment, **LPCconnect** adressera une mise en demeure par voie électronique pour régularisation par le Client. A défaut de régularisation par le Client dans les quinze (15) jours, **LPCconnect** procédera à la résiliation du Contrat après respect d'un préavis de quarante (40) jours.

**10.2 Résiliation à l'initiative de LPCconnect :** Après suspension du Service et mise en demeure par courrier restée sans effet pendant un délai de cinq (5) jours à partir de sa présentation, **LPCconnect** sera en droit de résilier de plein droit le Service sans indemnité.

Après l'envoi d'une mise en demeure de payer et en cas de non-paiement par le Client dans un délai de trente (30) jours à compter de la date limite de paiement, **LPCconnect** peut résilier de plein droit le Contrat.

La résiliation du Service d'accès à Internet, par **LPCconnect**, entraîne obligatoirement la résiliation des autres services.

**10.3 Résiliation à l'initiative du Client :** Toute demande de résiliation de la part du Client devra être adressée par courrier postal, courrier électronique ou tout autre moyen à : « **LPCconnect – Service Résiliation**, 270 rue du Bois Campeche, 97180 Sainte-Anne » ou par mail [contact@lpcconnect.fr](mailto:contact@lpcconnect.fr). La date de réception du courrier étant la date de première présentation à **LPCconnect** du courrier par les services postaux.

Dans le cas de résiliation anticipée du Service durant la période initiale d'abonnement, le Client restera redevable des mensualités restantes dues sur les Services objet de la résiliation, excepté pour les cas de résiliation anticipée pour motif légitime.

Le Client peut mettre fin aux présentes pour motif légitime tel que :

- déménagement de la résidence principale du Client hors d'une zone de couverture de réseau **LPConnect** et sous réserve que la demande de résiliation soit faite dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la date du déménagement,

- mise en détention dans un établissement pénitentiaire,
- handicap physique incompatible avec l'utilisation du Service,
- faillite personnelle, redressement judiciaire du Client,
- surendettement du client,
- cas de force majeure au sens habituel reconnu par la jurisprudence française

Pour exercer cette faculté de résiliation, le Client, devra faire parvenir à **LPConnect** sa demande de résiliation accompagnée des pièces justificatives.

#### **ARTICLE 11 Tarifs et conditions de paiement :**

Les frais du premier mois d'abonnement sont calculés au prorata du nombre de jours. Les tarifs auxquels les présentes font référence sont :

- les éventuels frais de mise en service pour le Service concerné disponibles sur le site internet <https://www.abo.lpconnect.fr>,

- La mensualité comprend la fourniture des différents Services, chaque service étant facturé au taux de TVA en vigueur qui lui est propre. L'information relative aux mensualités des différentes offres est disponible sur le site internet <https://www.abo.lpconnect.fr>. Ladite mensualité est due terme à échoir,

- les éventuels frais mensuels liés à la location ou la mise à disposition de matériel composant l'**Équipement TiBox**. Lesdits frais sont dus à terme échoir.

L'attention du Client est attirée sur le fait que le prix des Services ne comprend pas les offres auxquelles le Client pourrait souscrire en utilisant les Services comme par exemple l'achat en ligne, l'utilisation de services payants non fournis par **LPConnect**.

Le Client autorise **LPConnect** à lui délivrer les factures des Services rendus au titre du Contrat sous forme électronique. Les factures sont accessibles en ligne sur le site internet de **LPConnect** dans l'espace privé alloué pour le Client à l'adresse <https://unms.lpconnect.fr/crm/login>. Le Client sera d'autre part informé par courrier électronique à son adresse de la disponibilité sur son compte de toute nouvelle facture émise. Si le Client en exprime le souhait, une facture papier pourra lui être adressée.

Les sommes dues par le Client à **LPConnect** au titre du Contrat feront l'objet d'un paiement par prélèvement automatique sur son compte bancaire dans un délai de cinq (5) jours suivant la date d'émission de la facture correspondante. Le Client est tenu de prévenir par tout moyen et dans les meilleurs délais **LPConnect** de tout changement de ses coordonnées bancaires, et de confirmer ce changement par courrier en envoyant les autorisations nécessaires de prélèvement.

Il appartient au Client d'informer son établissement bancaire au moment de l'inscription aux Services, de la mise en place de l'autorisation de prélèvement automatique accordé à **LPConnect**.

En cas de refus de prélèvement de la part de l'établissement bancaire du Client, **LPConnect** facturera le Client défaillant du montant des frais de rejet majorés forfaitairement d'un montant de quinze (15) euros TTC pour frais de dossier.

#### **ARTICLE 12 Engagements du Client :**

Le Client s'engage à utiliser les services en « bon chef de famille », et en respectant les lois et règlements en vigueur. Le Client s'engage notamment à respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers auxquels il aura accès du fait de l'utilisation des Services.

**LPConnect** n'exerce pas de contrôle sur les données accessibles au Client ou transitant par le biais des Services et n'assume aucune responsabilité quant à leur contenus, natures ou caractéristiques, le Client en étant le seul responsable. Il appartient notamment au Client de prendre personnellement toute précaution quant à l'utilisation qui pourrait être faite du Service par un mineur.

Il s'engage à utiliser les Services exclusivement pour ses propres besoins et dans le cadre d'un usage strictement privé, personnel. Il s'engage à ne faire aucune utilisation des Services à titre collectif, au profit des personnes extérieures au cercle familial, ni aucune utilisation à titre commercial. Le Client s'engage à ne pas détourner les Services de leur finalité dans un but lucratif. Le Client s'engage à ne pas partager son accès en connectant notamment un point d'accès sans fil permettant la connexion de tiers.

#### **ARTICLE 13 Responsabilité :**

Les parties sont responsables l'une à l'égard de l'autre du respect de leurs obligations contractuelles. La force majeure les exonère de leur responsabilité.

#### **ARTICLE 14 Vente à distance :**

Conformément à l'article L121-20 du Code de la Consommation, le Client qui a souscrit un abonnement à distance dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours francs à compter de l'acceptation de l'offre pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. L'**Équipement TiBox** fourni au Client devra être restitué complet et en bon état de fonctionnement dans le délai de rétractation. En cas de restitution incomplète ou en mauvais état des éléments constituant l'**Équipement TiBox**, le Client devra s'acquitter de la valeur de remplacement au tarif tel que défini sur le site de **LPConnect**.

Il est précisé que si le Client exerce son droit de rétractation d'un contrat commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation, il est redevable d'un montant correspondant au prorata temporis du prix du Service calculé depuis la date d'activation jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter.

#### **ARTICLE 15 Données personnelles :**

Toutes les mesures de confidentialités concernant le traitement des informations personnelles du Clients sont prises par **LPConnect**.

Sauf pour satisfaire aux dispositions légales, **LPConnect** s'engage à ne communiquer les données du Client à des sociétés tierces que dans la mesure nécessaire à l'exécution du Contrat. D'autre part conformément à la loi informatique et libertés, le Client dispose d'un droit d'accès aux données à caractère personnel le concernant ainsi que d'un droit de rectification et de suppression de celles-ci.

Ce droit est exercé par courrier adressé à : « LPConnect – Service Client, 270 rue du Bois Campeche, 97180 Sainte-Anne » ou [contact@lpconnect.fr](mailto:contact@lpconnect.fr)

Les informations nominatives concernant le Client seront communiquées en cas de réquisition judiciaire et à toute autorité qui effectuerait des vérifications ou enquêtes en relation avec des contenus ou services illicites accessibles via le Service.

#### **ARTICLE 16 Modifications :**

Dans le cadre de l'amélioration du Service, **LPConnect** peut effectuer des modifications ou des mises à jour automatiques de l'**Équipement TiBox**. Ces modifications ou mises à jour pourront entraîner une indisponibilité momentanée des Services. Sauf en cas d'urgence, le Client sera prévenu à l'avance dans un délai raisonnable précédant la modification ou la mise à jour.

En cas de modification des conditions du Contrat, **LPConnect** informera le Client par tout moyen au moins un (1) mois avant l'entrée en vigueur de ladite modification. Tant que le Client n'a pas expressément accepté les nouvelles conditions il peut, jusque dans un délai de quatre (4) mois à compter de l'entrée en vigueur de ladite modification résilier le Contrat sans frais.

#### **ARTICLE 17 Cession – Transfert :**

Le Contrat est souscrit par le Client à titre strictement personnel, il ne pourra en aucun cas être cédé, totalement ou partiellement par le Client. De même, le Client s'interdit la revente ou la commercialisation du Service.

Le Contrat et toutes ses stipulations lieront les parties aux présentes, leurs successeurs en droit et cessionnaires autorisés. **LPConnect** pourra librement céder, transférer, déléguer, sous-traiter ou encore aliéner tout ou partie de ses obligations, droits, titres ou intérêts en vertu du Contrat.

#### **ARTICLE 18 Dispositions diverses :**

Si l'une quelconque des stipulations du Contrat est tenue pour nulle ou sans objet, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres stipulations.

#### **ARTICLE 19 Règlement des différends :**

Pour toute difficulté, le Client est invité à s'adresser au service commercial de **LPConnect** par téléphone spécifié sur le site internet de **LPConnect** qui s'efforcera de trouver avec lui une solution amiable. A défaut de trouver une solution, le Client pourra également adresser toute réclamation par courrier adressé à : « LPConnect – Service Client, 270 rue du Bois Campeche, 97180 Sainte-Anne » ou [contact@lpconnect.fr](mailto:contact@lpconnect.fr)

**LPConnect** s'engage à répondre dans les plus brefs délais aux réclamations faites par courrier. Faute de trouver un accord amiable, le Client pourra saisir les tribunaux compétents en application des règles légales.

Le Contrat est régi par la loi française.